

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Sion lance son programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique

Ce programme vise à dynamiser et développer le tissu économique sédunois en offrant un soutien aux entreprises en phase de démarrage ou de transformation. L'accent sera mis sur l'innovation, le développement de nouvelles activités et la création d'emplois.

La Ville de Sion réoriente sa politique en faveur de l'économie. Dans la continuité de l'aide apportée durant dix ans à l'Espace Création, elle a développé un programme d'impulsion afin de favoriser l'innovation, le développement de nouvelles activités et la création d'emploi. Ce programme s'articule en deux axes principaux : un soutien financier direct aux entreprises à travers un fonds d'amorçage, et la possibilité offerte à des start-ups de tester leurs projets grandeur nature sur le territoire communal.

« Notre action s'inscrit dans la durée. Nous voulons favoriser l'enracinement à Sion de start-ups actives dans les domaines de l'énergie, des géosciences, de la santé et du sport ainsi que des jeunes entreprises issues des filières de la formation professionnelle. Nous n'oublions pas les PME déjà installées à Sion. Si elles développent de nouveaux modèles d'affaires, des processus ou des produits innovants dans les domaines du commerce, de l'artisanat ou des services, elles peuvent également profiter de ce programme d'impulsion. Une priorité sera donnée à des projets portés par des entreprises ambassadrices d'une économie responsable et durable », souligne Marylène Volpi Fournier, conseillère municipale en charge du dicastère Economie, innovation et tourisme.

Création d'un fonds d'amorçage

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sion s'est ainsi dotée d'un fonds d'amorçage qui dispose d'un budget annuel de Fr. 400'000 francs. Le Centre de cautionnement et de financement SA (CCF SA) en assure la gestion opérationnelle pour le compte de la Ville. Il traite les demandes et évalue leur pertinence. Celles-ci sont ensuite soumises à un Comité d'engagement composé d'entrepreneur.e.s de la région sédunoise et de représentants de la Ville qui tranche les demandes de subvention ou de prêt. Le CCF SA assure ensuite le suivi des aides financières accordées.

Démonstrateurs pour projets pilotes

Le programme d'impulsion veut également soutenir les entreprises dans la phase de validation de leurs technologies avant le passage à l'échelle industrielle. Des projets-pilote pourront ainsi être mis sur pied au sein des services de la Ville ou des entreprises parapubliques ou privées partenaires. « Nous voulons de faire de Sion un laboratoire grandeur nature où les entreprises peuvent réaliser des démonstrateurs et tester leurs projets. Plusieurs expériences concluantes ont déjà été menées, notamment à la Step de Sion », explique Pierre-Yves Debons, chef du service Economie, innovation et tourisme.

Pour les start-up et les PME innovantes

Peuvent élarger au programme d'impulsion des start-ups établies à Sion, en phase d'émergence et de développement, pour autant qu'elles soient suivies par un organisme reconnu d'accompagnement de start-ups (Fondation The Ark, CCF SA, Fondation Inartis, Genilem, etc.). Les

aides ne se limitent pas aux start-ups. Les PME sédunoises établies qui souhaitent développer des processus innovants pouvant déboucher sur des nouveaux potentiels d'affaires ou des jeunes entreprises issues des filières de la formation professionnelle peuvent également solliciter un soutien. Pour bénéficier d'une aide, les entreprises doivent démontrer, par leurs projets, le potentiel d'innovation et de diversification du tissu économique sédunois débouchant sur des perspectives de création d'emploi et de valeur ajoutée au niveau local.

Procédure à suivre

Les demandes doivent être déposées auprès du service de l'économie, innovation et tourisme par mail à promotion@sion.ch ou par courrier à Ville de Sion, Grand-Pont 12, 1950 Sion. Les documents utiles pour déposer une demande (demande de soutien et directive d'attribution des aides) peuvent être téléchargées sur le site www.sion.ch/impulsion.

Sion, le 17 janvier 2023

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Marylène Volpi Fournier, conseillère municipale en charge du dicastère Economie, innovation et tourisme
078 607 11 06 ; m.volpi@sion.ch
- Pierre-Yves Debons, chef du service Economie, innovation et tourisme
079 262 72 46 ; py.debons@sion.ch